

Procès-verbal  
**Séance du Conseil d'établissement  
École Hélène-Boullé**

Date : Lundi le 30 septembre 2019  
Début de la séance : 18 h 30

**Membres présents :**

Isabelle Benoît, responsable du service de garde  
Karine Brunet, parent substitut  
Elaine Caouette, enseignante  
Matthieu Duhaime, parent  
Marie-France Forest, parent, présidente  
Mélanie Lamontagne, enseignante  
Geneviève Marquis, parent  
Gillian Woodford, parent

**Membres absents :**

Jamila Sadik, parent et représentante au comité des parents CSDM  
Représentant du personnel de soutien  
Représentant des professionnelles  
Représentant de la communauté  
Représentant du comité service de garde

**Directeur :**

Patrick Béchard, directeur

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
L'ordre du jour est adopté avec les changements proposés séance tenante.
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire et d'un(e) président(e)**  
Mme Marquis est nommée à la prise de note pour cette rencontre.  
Mme Forest est nommée présidente du CÉ pour l'année 2019-2020.
- 3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)**  
Le quorum est atteint.
- 4. Parole au public (art.68, LIP)**  
Aucun public n'est présent.
- 5. Présentation des membres du CÉ**  
Les membres du CÉ procèdent à un tour de table afin de se présenter.

**6. Mot de la présidente**

Mme Forest aborde l'importance d'optimiser la communication entre l'école et les familles ainsi que la communication interne à l'école. Il est aussi question de l'importance du travail en équipe entre l'école et la famille, afin d'être de véritables partenaires dans l'éducation de nos enfants. Cette année, le CÉ est invité à prendre action afin d'obtenir des résultats plus rapides sur ces enjeux. Mme Forest ajoute que la cohérence et la transparence qui accompagnent une meilleure communication ne peuvent qu'être bénéfiques pour tous. Mme Forest demande aux enseignantes si elles acceptent de communiquer directement les informations à l'interne auprès de leurs collègues. Mme Lamontagne accepte et sera la personne pivot pour assurer la communication des informations lors de la prochaine rencontre des enseignants. Il est possible qu'une autre enseignante prenne le relais. Les membres du comité expriment la volonté de discuter rapidement des moyens à mettre en place pour améliorer et standardiser les communications avec les parents. Il est proposé de mettre à l'agenda de la prochaine rencontre une revue des moyens actuels de communications avec les parents qui sont utilisés par l'école, la CSDM et les différents intervenants. L'objectif étant pour le CÉ d'avoir une bonne compréhension de l'état des lieux et des pistes de solutions à prioriser.

**7. Déclaration d'intérêts (art.70, LIP)**

Aucune déclaration d'intérêt n'est apportée.

**8. Règles de régie interne (art.67, LIP)**

Il est convenu que M. Duhaime sera responsable du compte courriel du CÉ.

Il est convenu que la présence des membres devra être confirmée par ceux-ci avant chaque séance. Le CÉ adopte les règles de régie interne pour l'année en cours.

**9. Budget annuel de fonctionnement du CÉ (art.66, LIP)**

Les membres questionnent la possibilité que le budget de formation (400\$) du CE puisse être mis en commun avec celui d'une école à proximité. Cette information sera à valider. M. Béchard fera suivre au CÉ une liste de formations potentielles disponibles pour les membres parents. Aussi, un 2<sup>e</sup> budget, le budget de fonctionnement du CÉ est de 400\$, il servira à des besoins de fonctionnement en cours d'année.

Il est demandé si le budget de 1000\$ pour l'aide aux parents de maternelle et 1<sup>re</sup> année sera à nouveau disponible cette année. Les membres sont sollicités afin de proposer des activités qui pourraient être organisées à même ce budget, advenant sa disponibilité. Mmes Brunet et Marquis se portent volontaire pour trouver des activités dans une prochaine séance du CÉ.

**10. Calendrier des rencontres du CÉ et responsabilités (art. 67, LIP)**

Le calendrier du CÉ est adopté avec des modifications apportées séance tenante.

Les responsabilités du CÉ seront discutées plus en détail lors d'une prochaine séance afin que les membres aient la chance de faire leurs propositions, notamment en ce qui concerne l'approbation des modalités d'application du régime pédagogique concernant le temps alloué à chaque matière enseignée.

**11. Suivi au procès-verbal du CÉ de juin 2019**

Le procès-verbal ayant été approuvé par courriel par le CÉ de l'année dernière, le procès-verbal est présenté aux membres actuels et officiellement adopté.

**12. Mot de la direction**

La direction souhaite la bienvenue aux membres du CÉ et remercie ceux-ci pour leur implication.

**13. Mot de la représentante du personnel du service de garde (SDG)**

Mme Benoît aborde le problème vécu en début d'année scolaire 2019-2020 quant aux inscriptions tardives au service de garde qui ont eu un impact majeur sur les démarches d'embauche des éducatrices et sur la formation des groupes. Face à cette situation préoccupante, le CÉ propose que le problème soit abordé de façon plus concrète par le comité de parents du SDG. Ainsi, les solutions proposées pourraient être évaluées par le CÉ ultérieurement.

Mme Benoît indique qu'une augmentation erronée dans le tarif de garde pour les élèves «sporadiques» a fait l'objet d'une révision administrative puisque le CÉ n'avait pas approuvé cette hausse en juin 2018 et que l'erreur a été reconduite dans la proposition de juin 2019. Le CÉ propose de réviser le tarif à la baisse afin de mieux représenter le tarif proposé par la CSDM. La Direction et Mme Benoît se pencheront sur la question afin que la révision entre en vigueur le plus rapidement possible.

**14. Récréations et déplacements**

Mme Forest résume les enjeux discutés lors du CÉ 2018-2019 concernant les récréations et les déplacements. Mme Forest souhaite s'assurer que les intervenants de l'école sont bien au fait de toutes les discussions ayant eu lieu au CÉ concernant le manque de temps en éducation physique et la possibilité d'augmenter le temps des récréations discuté au cours de l'année passée. Suivant cette présentation, il est convenu que le sujet sera abordé plus en détail lors d'une prochaine séance du CÉ afin d'approfondir davantage le sujet par les membres. D'un commun accord, le CÉ souhaite vivement que les changements soient effectifs au cours de l'année scolaire 2020-2021 et souhaite prendre les moyens afin d'assurer la mise en place de ces changements pour allonger les récréations à 20 minutes. Mme Brunet s'engage à fournir à tous une liste de moyens ayant permis à d'autres établissements scolaires de mettre en place des récréations d'au moins 20 minutes.

**15. Code vestimentaire**

Mme Forest résume la demande qui avait été acheminée au CÉ l'an dernier par les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années à l'effet de modifier le code vestimentaire en vigueur à l'école. Cette demande avait été présentée au CÉ à la fin de l'année scolaire 2018-2019 mais elle est approuvée aujourd'hui officiellement.

Les membres du CÉ proposent que les élèves qui sont à l'origine de cette démarche soient sollicités à nouveau afin de proposer une stratégie de communication pour diffuser l'information mise à jour. M. Béchard et Mme Forest feront le suivi avec les personnes concernées et la modification sera apportée aux documents officiels de l'école.

**16. Approbation des sorties éducatives (article 87, LIP)**

Le CÉ approuve les demandes de sorties éducatives qui ont été déposées par les enseignants.

**17. Mot des représentantes du personnel enseignant**

Les représentantes du personnel enseignant ne souhaitent pas ajouter de points d'information en particulier.

**18. Mot du représentant du personnel de soutien**

Le représentant du personnel de soutien étant absent, ce point n'a pas été abordé.

**19. Mot du représentant des professionnelles**

Le représentant des professionnelles étant absent, ce point n'a pas été abordé.

**20. Mot de la représentante de la communauté**

Le représentant de la communauté étant absent, ce point n'a pas été abordé.

**21. Mot de la représentante au comité de parents CSDM**

La représentante au comité de parents CSDM étant absente, ce point n'a pas été abordé.

**22. Mot de la représentante de l'OPP**

Les membres du CÉ ont été informés que la première réunion a eu lieu et que l'implication des parents sur le comité est très bonne. Plusieurs nouveaux projets ont d'ailleurs été lancés et une rencontre entre le comité «aménagement de la cour d'école» et l'OPP aura lieu prochainement. Il a aussi été ajouté que la plupart des levées de fonds qui ont eu lieu l'an dernier auront encore lieu cette année.

**23. Mot de la représentante du comité service de garde**

Le représentant du comité service de garde n'ayant pas encore été nommé au sein du comité en question, ce point n'a pas été abordé. La personne pourra se joindre au CÉ prochainement.

**24. Varia**

Aucun point n'est ajouté au point varia.

**25. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

*Patrick Bechard*

*Marie-Françoise*